

AVIS N° 232-2024 / DCBR / DG

TPBF 6,50 % 2020-2028 B

**Paiement des intérêts semestriels et
remboursement partiel du capital**

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso procédera, le **09 janvier 2025**, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,50 % 2020-2028 B » pour un montant global net d'impôt de **13 915 155 205** (treize milliards neuf cent quinze millions cent cinquante-cinq mille deux cent cinq FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter le service financier de cette opération : la SGI SBIF 01 BP 5394 Ouagadougou 01-Burkina Faso ; Tél : +226 25 33 04 91 ; Email : sbif@fasonet.bf .

Fait à Abidjan, le 17 décembre 2024

Pour le Directeur Général
du Dépositaire Central/Banque de Règlement

et par Délégation


Le Directeur des Opérations

Mohamed SISSOKO

